



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'action sociale SASoc
Kantonales Sozialamt KSA

Répertoire des normes et procédures LASoc

Taxe ordures ménagères

Bases légales et références

Directives d'application des normes LASoc, 25.11.2011
Envoi trimestriel n° 292, 25.10.1999

Principe

La taxe d'ordures ménagères peut être considérée comme une prestation d'aide sociale et prise en compte dans le forfait pour l'entretien sous réserve d'une exonération communale partielle ou totale.

Procédures et compétences

Pour l'exonération, commune de domicile.